Titre : **LES DRAPEAUX RESTITUES PAR L'ALLEMAGNE** **1920**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur : **CAPITAINE MAURICE GAGNEUR**	Origine : **Collection personnelle**
Référence : **L'ILLUSTRATION DU 20 NOVEMBRE 1920**	Transcripteur : **MFR** Date : **2012**

Ancestramil

LES DRAPEAUX RESTITUES PAR L'ALLEMAGNE
1920

L'article 245 du traité de Versailles prescrivit la restitution des trophées de toute sorte, enlevés par elle, en France, au cours des campagnes de 1870 et de 1914, spécifiant en particulier le retour des drapeaux pris pendant les deux dernières guerres.
En vue de faciliter aux autorités allemandes la recherche rapide des objets portés sur les listes, remises à leur gouvernement, dans le délai de six mois prévu par l'article 245, et de procéder à leur vérification, **M. LEYGUES,** président du Conseil, envoya en mission à Berlin le payeur général **de CELLES**, séquestre général des biens restitués par les Allemands. Il emmenait avec lui, comme expert pour les drapeaux, le capitaine **REGNAULT**, adjoint au général **MALLETERRE**, directeur du Musée de l'Armée.

*
* *

Partie de Paris le 10 octobre, la mission, dès son arrivée à Berlin, se mit en devoir d'obtenir les restitutions auxquelles l'Allemagne s'était engagée. Les drapeaux réclamés étaient en partie déposés au Zeughaus de Berlin : ces emblèmes, reconnus, faisaient sans difficulté l'objet d'une restitution de la part du baron **de STEIN**. En même temps était remise une urne, revendiquée par le gouvernement français comme contenant les cendres de drapeaux brûlés accidentellement en 1908.

En effet, dans la nuit du 13 au 14 avril de cette année-là, un incendie éclatant à l'improviste dans la chapelle de la vieille garnison, à Berlin, détruisit la majeure partie des trophées qui y étaient contenus. Mais, d'après un expert notoire de notre Musée de l'Armée, **M. HOLLANDER**, particulièrement documenté sur les objets des musées allemands, il n'y eut alors de détruits que les drapeaux divers concernant la période historique 1794-1804

Ils étaient au nombre de soixante-huit, et nous en verrons plus loin la provenance sans gloire. L'urne en cristal, haute d'environ 75 centimètres, renferme, en effet, les débris de drapeaux consumés, détruits involontairement.

En revanche, le 23 juin 1919, l'émeute provoquée par le lieutenant **Von SIMONS** et ses complices avait anéanti, à dessein, par le feu, d'autres drapeaux ; aussi la mission s'empressa-t-elle de déterminer leur qualité et de poursuivre immédiatement une restitution compensatrice.

Les drapeaux français renfermés dans l'église de garnison de Berlin n'avaient pas une provenance dont la Prusse pût beaucoup se glorifier. Après que **NAPOLEON** eut abdiqué une seconde fois et que les coalisés se furent installés à Paris, le maréchal **BLUCHER**, désireux de se créer des trophées, fit enlever du Musée d'artillerie de Saint-Thomas d'Aquin les exemplaires des drapeaux de modèles périmés qui y étaient conservés en caisses : 1° drapeaux divers de la Révolution et du Consulat, échangés en 1804, un nouveau modèle unique, formé du rectangle de soie habituel, portant en son centre un rectangle blanc dont les sommets étaient les milieux des côtés du drapeau ; les quatre angles ainsi découpés dans celui-ci étaient alternés bleu et rouge ; 2° drapeaux de 1804, du modèle qui vient d'être décrit, et qui furent échangés eux-mêmes en 1812 contre le modèle tricolore actuel à bandes verticales, adopté pour l'armée française, par **NAPOLEON 1er** au moment où il réduisait le nombre de ces emblèmes à un par régiment.

Ce fut le 23 juin 1919 qu'un groupe d'anciens cavaliers de la garde arracha de l'Arsenal, où elles étaient déposées, quelques caisses renfermant les drapeaux, pour les défoncer avec l'aide d'étudiants, en arracher les trophées, arroser le tout de pétrole et les incendier aux cris de :

« Deustschland über alles ! » Il fut alors annoncé que les drapeaux brûlés provenaient non de la campagne de 1870, mais de l'enlèvement de 1815. La commission de restitution, à la suite de son enquête, reconnut néanmoins la disparition de cinq drapeaux et cinq fanions de la dernière guerre.

Enfin, jusqu'en 1918 il y avait, exposés dans l'église de Potsdam, les cinquante-six drapeaux impériaux enlevés à Sedan, Metz et Toul, ainsi que dix-neuf drapeaux de la Défense nationale ; mais ces divers emblèmes avaient brusquement disparus du Versailles allemand. Une enquête rigoureusement poursuivie fit reconnaître que tous les trophées de l'église de garnison de Potsdam, drapeaux français rapportés de la campagne de 1870, drapeaux français, polonais ou saxons de celles du premier Empire, drapeaux danois de celle de 1864, drapeaux autrichiens, enfin, de celle de 1866, avaient été, en janvier 1919, transportés de l'ancienne résidence royale de Frédéric II à Berlin, et déposés au ministère de la Guerre.

Qu'étaient-ils devenus ?

Tandis que les recherches s'activaient, la commission et l'ambassade de France obtenaient des délégués allemands –sans préjuger autrement des revendications que le gouvernement français poursuivra sur les drapeaux disparus – le principe de la compensation due pour les drapeaux brûlés lors de l'émeute de l'année dernière. Et tandis que le trésorier payeur **de CELLES** rapportait à Paris, le 23 octobre, neuf drapeaux de gardes nationaux et de mobiles, dont deux surmontés de l'aigle impérial, dix-huit pavillons tricolores, quarante-huit fanions divers et l'urne de cristal, un délégué allemand expédiait du Musée de l'Armée de Munich cinq drapeaux et quelques pavillons tricolores de même origine. L'ensemble des emblèmes fut déposé au séquestre général, avenue Kléber, en attendant de marquer leur retour en terre française par leur présence aux inoubliables cérémonies commémoratives du 11 novembre.

Resté à Berlin, le capitaine de notre Musée de l'Armée poursuivait les restitutions. Pour obtenir l'acceptation du principe des compensations, il fallut deux conseils des ministres et une nouvelle démarche de l'ambassadeur de France, le 26 octobre. Enfin, le 27, le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne donnait son adhésion formelle. L'officier français désignait parmi les emblèmes enlevés en 1815 du Musés d'artillerie de Saint-Thomas d'Aquin, en échange des drapeaux et fanions brûlés, cinq drapeaux et cinq étendards de petit modèle, refusant d'autres drapeaux sans intérêt, préparés par le délégué allemand et un directeur du Zeughaus. Ce fut seulement le 1er novembre que l'ambassadeur de France obtint du ministre des Affaires étrangères allemand l'acceptation formelle du choix de notre expert.

*

* *

Le 15 novembre, une émouvante cérémonie a célébré, dans le cadre imposant de l'Hôtel des Invalides, le retour et l'entrée au Musée de l'Armée des emblèmes enlevés en 1870 et en 1815.

Ce sanctuaire de nos gloires militaires nationales où les jeunes générations viennent chaque jour se tremper au souvenir de leurs anciens, a réuni aux drapeaux victorieux de nos régiments dissous les emblèmes d'autrefois récupérés par la vaillance du Soldat français, de ce Soldat sans nom que la reconnaissance nationale vient de conduire solennellement, sous l'Arc de Triomphe, en l'inoubliable journée du 11 novembre.

Archives Nationales